



Mon fils de 8 ans accusé pour viol!!!

Par **clarance**, le **18/07/2010** à **18:14**

Bonjour,

je viens vers vous je me trouve dans une situation difficile

mon conjoint ayant eut la garde de sa fille il y a 2 ans et un droit d'herbergement pour la periode scolaire pour la mere!

depuis les vacances de fevrier 2010 la maman ne nous a pas rendu la ptite!!!

soit disant que mon fils aurait violé sa fille de 6ans!!!

la mere a porté plainte pour viol et agression sexuel envers mon fils!

mon fils est convoqué la semaine prochaine pour etre auditionné!!!

je compte bien sure porté plainte contre cette personne

j aurais besoin de votre aide S.V.P

comment va se passer l'audition?

mon fils a peur!

pouvez vous me renseignée merci!

je tenais a dire aussi que quand la police m a téléphoné pour me prévenir de cette audition j

ai demandé comment aller se déroulé cette audition,elle m a repondu que mon fils serait seul

avec deux policières,j ai demandé si je pouvais y assiste elle m a dit que non j ai demandé si

mon avocat pouvait y assiste elle m a dit que non,que cela se passerait sous

enregistrement!et que je pourrais avoir cette enregistrement après l'audition!

que dois je faire?

CORDIALEMENT

Par **chris_Idv**, le **20/07/2010** à **21:51**

Bonjour,

Vous êtes désormais informée de la procédure d'audition et vous devez laissez les professionnels agir: Le but premier de l'enquête n'est pas d'accuser votre fils mais de connaître la vérité.

En qualité de mère vous devez comprendre les inquiétudes d'une autre mère.

Il n'y a que 3 possibilités:

1) soit la fillette de 6 ans a tout inventé seule

2) soit la mère de l'enfant a manipulé sa fille afin de porter plainte et tenter d'en avoir la garde exclusive: cela parait extrêmement risqué de sa part (voir suicidaire judiciairement parlant) car si cette hypothèse est prouvée non seulement elle perdra à coup sur et définitivement la garde de son enfant, mais en plus elle risque la prison

o soit les fait reprochés à votre fils sont, pour tout ou partie, avérés

Cordialement,

Par **clarance**, le **21/07/2010 à 12:00**

bonjour on revient de l audition qui ont pris soin de mon fils,les accusations était que la petite aurait dit que jeremy avait mis son z--- dens sa s--- pendant la nuit et que c est jeremy qui lui aurait dit qu il avait fais ça!la petite a été examinée est cette examen ne relève d aucune trace!meme ceux qui ont auditionné jeremy ils n ont revené pas que cette plainte a été poursuivi!ils nous ont dit que cela montré bien que la mère avait manipulé par sa mère et que cette plainte sera sans suite!de là mon avocat attaqueras!
mon fils avait très peur de rentré au commissariat mais après les dames l on mis très vite a l aise!
notre avocat nous a dit qu elle risque gros!
vlà les nouvelles!merci a tous pour votre soutien!

Par **Marion2**, le **21/07/2010 à 13:00**

Contente pour vous et votre fils que cette histoire se termine bien.

Marion